



**PREFET DE LA REGION HAUTE-
NORMANDIE
PREFET DE LA SEINE-MARITIME**

**PREFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

n°

n°

ARRETE INTER-PREFECTORAL

modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,

- VU** le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer.

CONSIDERANT les résultats des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il y a lieu d'apporter des modifications à la composition des membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements du conseil maritime de la façade.

ARRÊTENT

Article 1 Les articles 1 et 2 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié susvisé sont rédigés ainsi qu'il suit :

Article 1 Sont désignés membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord les personnes suivantes :

1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, ou son représentant,
- le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, ou son représentant,
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, ou son représentant,
- le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant,
- le préfet de la Manche, ou son représentant,
- représentant l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :
titulaire : Monsieur Dominique GODEFROY
suppléant : Monsieur Benoist HITIER
- représentant l'agence des aires marines protégées :
titulaire : Monsieur François GAUTHIEZ
suppléant : Monsieur Christophe AULERT
- représentant le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres :
titulaire : Monsieur Jean-Philippe LACOSTE
suppléant : Monsieur Loïc OBLED
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen, ou son représentant,
- le président du directoire du grand port maritime du Havre, ou son représentant,

2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- représentant le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais :
titulaire : Monsieur Wulfran DESPICHT
suppléant : Monsieur Olivier BARBARIN
- représentant du conseil régional de Picardie :
titulaire : Madame Annie-Claude LEULIETTE
suppléant : Monsieur Nicolas DUMONT
- représentant du conseil régional de Haute-Normandie :
titulaire : Monsieur Dominique GAMBIER
suppléant : François AUBER
- représentant du conseil régional de Basse-Normandie :
titulaire : Monsieur Stéphane TRAVERT
suppléant : Monsieur Pierre MOURARET
- représentant du conseil départemental du Nord :
titulaire : Monsieur Paul CHRISTOPHE
suppléante : Madame Martine ARLABOSSE
- représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais :
titulaire : en attente de désignation
suppléant : en attente de désignation
- représentant du conseil départemental de la Somme :
titulaire : en attente de désignation
suppléant : en attente de désignation
- représentant du conseil départemental de la Seine-Maritime :
titulaire : en attente de désignation
suppléant : en attente de désignation
- représentant du conseil départemental du Calvados :
titulaire : Monsieur Cédric NOUVELOT
suppléant : Monsieur Michel FRICOUT

- représentant du conseil départemental de la Manche :
titulaire : Monsieur Jean LEPETIT
suppléant : en attente de désignation
- représentants des maires désignés par l'association des maires de France :
titulaires :
Monsieur Philippe DUCOULOMBIER
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Monsieur Edouard PHILIPPE
suppléants :
Monsieur Jean-Michel HOULEGATTE
MADAME Dominique BAUDRY
Madame Marie-Agnès POUSSIER-
WINDSBACK
- représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires de France :
titulaires :
Monsieur Bertrand RINGOT
Monsieur Jean-François RAPIN
suppléants :
Monsieur Dominique GODEFROY
Monsieur Olivier PAZ

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais, Picardie, ou son représentant,
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, ou son représentant,
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, ou son représentant,
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord, ou son représentant,
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :
titulaire : Monsieur Thierry MISSONNIER
suppléant : Monsieur Julien LAMOTHE
- représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :
titulaire : Monsieur Éric GOSSELIN
suppléant : Madame Dominique THOMAS
- représentant d'armateurs de France :
titulaire : Monsieur Bernard LENOIR
suppléant : Monsieur Frédéric POUGET
- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :
titulaire : Monsieur Marc GHIGLIA
suppléante : Monsieur François HENNUYER
- représentant l'union nationale des producteurs de granulats :
titulaire : Madame Laëtitia PAPORE
suppléante : Monsieur David CLAVELEAU
- représentant les chambres de commerce et d'industrie :
titulaire : Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY
suppléant : Monsieur Éric NEYME
- représentant les chambres d'agriculture :
titulaire : Monsieur Rémi BAILHACHE
suppléant : Monsieur Sébastien WINDSOR

- représentant le syndicat des énergies renouvelables :
titulaire : Monsieur Pierre PEYSSON
suppléants :
Monsieur Christophe LEBLANC
Madame Vanessa GODEFROY
- représentant les ports normands associés :
titulaire : Monsieur Philippe DEISS
suppléant : Monsieur Bertrand MARSSET
- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :
titulaire : Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
suppléante : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
- représentant l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne :
titulaire : Monsieur Olivier BARBARIN
suppléant : Monsieur Wulfran DESPICHT
- représentant la fédération nationale des industries nautiques,
titulaire : Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
suppléant : Monsieur Stephan CONSTANCE
- représentant la fédération française des ports de plaisance,
titulaire : Monsieur André WIDEHEM
suppléante : Madame Françoise NOEL
- représentant le groupement des industries de construction et activités navales,
titulaire : Monsieur François ALLAIS
suppléant : Monsieur Boris FEDOROVSKY
- représentant les pilotes maritimes :
titulaire : Monsieur Olivier COUDERC
suppléant : Monsieur Didier PAYEN

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises :

- représentants la confédération française démocratique du travail :
titulaires :
Monsieur Alexis MAHEUT
Madame Rachel MARIE
suppléants :
Madame Delphine DE FRANCO
Monsieur Christian LEBLOND
- représentants la confédération générale du travail :
titulaires :
Monsieur Lionel GARBE
Monsieur Alain LABBE
suppléants :
Monsieur Hervé CAUX
Madame Marylène HEROUT
- représentants force ouvrière :
titulaires :
Monsieur Jean-Pierre TERAL
Monsieur Didier TERAL
suppléants :
Monsieur Christophe ANQUETIL
(en attente de désignation)
- représentants la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres :
titulaires :
Monsieur Régis CAVILLON
Monsieur Jean CAILLIAU
suppléants :
Monsieur Maxime REVERTEGAT
Monsieur Renaud ROUSSEL

- représentants la confédération française des travailleurs chrétiens :
titulaires :
Monsieur Bruno DACHICOURT
Monsieur Patrick FRANÇOIS
suppléants :
Monsieur Jean-Marie WACOGNE
Monsieur William DEVISMES

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- représentant l'association Robin des bois :
titulaire : Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS
suppléante: Madame Charlotte NITHART
- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :
titulaire : Monsieur Frédéric MALVAUD
suppléant : Monsieur Pascal PROVOST
- représentant l'association France nature environnement :
titulaires :
Monsieur Michel MARIETTE
Madame Sylvie BARBIER
Monsieur Pierre-Yves BOUIS
suppléants :
Monsieur Yves MAQUINGHEN
Monsieur Claude BARBAY
Monsieur Delphine BOUIS
- représentant l'association Surf rider :
titulaire : Madame Marie-Amélie NEOLLIER
suppléante: Madame Antidia CITORES
- représentant l'association Rivages de France :
titulaire : Madame Christine SANDEL
suppléante : Madame Caroline PETIT
- représentant la fédération française de voile :
titulaire : Monsieur Paul ADAM
suppléant : Monsieur Francis LE GOFF
- représentant la fédération chasse sous-marine passion:
titulaire : Monsieur Pierre FEUILLY
suppléant : Monsieur Vincent CAILLARD
- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :
titulaire : Monsieur Gérard CUVELIER
suppléant : Monsieur Bruno DEKKERS
- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :
titulaire : Madame Ingrid RICHARD
suppléant : Monsieur Dominic BENBASSA
- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :
titulaire : Monsieur Jean LEPIGOUCHET
suppléant : Monsieur Guy RAEVEL
- représentant la fédération nationale des chasseurs :
titulaire : Monsieur Yves BUTEL
suppléant : Monsieur Alex PION
- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :
titulaire : Monsieur Charles BOULLAND
suppléant : Monsieur Philippe DEFURNES
- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :
titulaire : Monsieur Michel TIREL
suppléant : Monsieur Jean-Pierre LOUISE

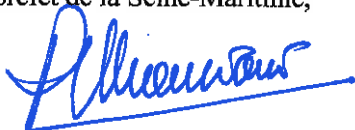
Article 2 Les personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de façade sont les suivantes :

- Monsieur Xavier BRAUD, maître de conférence, Université de Rouen ;
- Monsieur Michel MATHIEU, professeur des universités, Université de Caen ;
- Monsieur Pascal BULEON, directeur de recherche au centre national de la recherche scientifique, directeur de la maison de recherche en sciences humaines de Caen ;
- Monsieur Gilles MARTINOTY, ingénieur géographe, service hydrographique et océanographique de la marine.

Article 2 La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

A Rouen, le 27 avril 2015

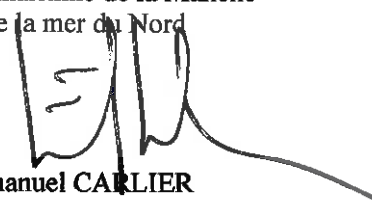
Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-Henry MACCIONI

A Rouen, le 29 avril 2015

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Emmanuel CARLIER